

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné (e) Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes
domiciliée à 15 rue Roger Couderc à Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du samedi 18 mars 2023 à 19 heures
au dimanche 19 mars 2023 à 3 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 13 janvier 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023-007

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Mme Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à la salle polyvalente

Du samedi 18 mars 2023 à 19 heures

Au dimanche 19 mars 2023 à 3 heures

à l'occasion de la soirée entrecôte frites

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 13 janvier 2023

Le Maire,

